



Les chantiers de l'archéologie en Haute-Marne

278
2015/3

**Les chantiers de l'archéologie
en Haute-Marne**

Le site des Crassées : une exploration du passé antique et médiéval de la rive gauche de Saint-Dizier

**Stéphanie Desbrosse-Degobertière
et Raphaël Durost**
Inrap

Connu depuis la moitié du XIX^e siècle, le potentiel historique de la rive gauche de Saint-Dizier est exploité depuis 2011 dans le cadre d'un programme pluriannuel de fouille programmée. Il concerne les vestiges d'un terrain d'un hectare, vestiges essentiels à la compréhension des mille deux cent ans d'histoire qui précèdent la création de la ville telle qu'on la connaît aujourd'hui. Nous présentons ici les résultats obtenus de 2011 à 2014.

I - Le contexte archéologique

Ce secteur de la vallée de la Marne connaît depuis une vingtaine d'années un important développement urbain, fort heureusement accompagné d'un suivi du Service Régional de l'Archéologie. Ce suivi consiste à confier à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (anciennement l'Afan, Association pour fouilles archéologiques nationales) un diagnostic archéologique de chaque parcelle menacée. C'est lors d'un de ces diagnostics d'archéologie préventive qu'a eu

lieu en 2004 la « redécouverte » de l'établissement rural gallo-romain et de la nécropole médiévale situés sur la parcelle aujourd'hui fouillée [fig. 1].

L'accroissement de la ZAC du Chêne Saint-Amand ainsi que la création du contournement de Saint-Dizier ont ainsi permis la surveillance archéologique de 30 hectares et la fouille de presque 5 hectares. Parmi eux, il faut citer la découverte en 2002 des trois tombes aristocratiques du VI^e siècle de notre ère à 250 m de la parcelle des Crassées [fig. 2] (Truc 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2012 ; Parésys, Truc 2009).

L'étude des liens qui peuvent exister entre les occupants de l'établissement antique des Crassées et ceux qui leur succèdent à l'époque mérovingienne peut se révéler particulièrement instructive car elle permet de dépasser le clivage historique qui compartimente généralement les recherches des antiquisants et des médiévistes. La césure historiographique du V^e siècle est de moins en moins considérée par les chercheurs comme le signal d'une réinvention soudaine de l'exploitation des campagnes, qui aurait lieu après une désertion progressive. La mise en évidence de la proximité géographique d'une élite gallo-romaine et mérovingienne à Saint-Dizier est une occasion exceptionnelle de s'affranchir d'une frontière historique beaucoup trop arbitraire, et d'étudier les transformations qui mènent de l'une à l'autre.

De plus l'origine de Saint-Dizier en tant qu'agglomération et centre de pouvoir, est médiévale. Ses premières fortifications sont érigées au XI^e siècle, date à partir de laquelle les documents historiques témoignent de son rôle administratif par la création d'une seigneurie (Bur 2005, p. 535). Or cette date coïncide avec l'abandon des deux hameaux carolingiens fouillés en 1993 en bordure de la parcelle des Crassées (Truc 2010, p. 20), dont la nécropole se trouve aux Crassées même. De toute évidence, les habitants du secteur partent et participent au peuplement de la nouvelle ville. En d'autres termes, le lien démographique ininterrompu entre la ville de Saint-Dizier, ces deux hameaux carolingiens, la chefferie mérovingienne et le domaine gallo-romain, ferait remonter au moins à l'époque gallo-romaine l'existence d'un point de peuplement influent à Saint-Dizier, muni d'une élite politique et économique.

La reprise des fouilles aux Crassées présente donc des intérêts de plusieurs points de vue. Leur atout principal réside dans les enseignements apportés entretemps par l'archéologie préventive [fig. 2]. Les diagnostics et fouilles menés dans les années 1990-2000 aux Crassées mêmes et sur près de 30 hectares de haute terrasse, permettent désormais de raisonner à l'échelle d'un terroir, et non plus d'un « site archéologique ».

II - L'établissement gallo-romain

Les données obtenues sur cet établissement concernent quasiment exclusivement son bâtiment résidentiel. En effet, les deux premières campagnes de fouilles, en 2012 et 2013, ont consisté à reprendre le travail de Louis Lepage dans les salles balnéaires. La troisième campagne s'est consacrée aux maçonneries attenantes à la nécropole, au sud [fig. 3]. Leur exploration ne fait que débiter mais il est déjà clair que celles de l'Antiquité appartiennent aussi à un vaste bâtiment résidentiel.

II.1 - Les salles sud

Leur exploration est limitée cette année au nettoyage et à l'enregistrement de leur niveau d'apparition, au retrait d'une couche de démolition occultant les aménagements en place, et à un sondage dans le prolongement d'une fosse sépulcrale.

Deux types de maçonnerie peuvent être dégagés en fonction de la qualité du mortier utilisé. Le premier type, représenté en vert sur la figure 4, se caractérise par un mortier très résistant, où la chaux est probablement abondante. Il est utilisé pour des murs et deux sols. Le second, en rouge, a recours à un mortier très friable, sableux. Il concerne deux gros massifs et des sols. Seul un des murs présente un état d'apparition trop dégradé pour pouvoir l'intégrer à ces critères.

Ces rapprochements sont révélateurs car les tronçons de mur du premier groupe présentent des alignements et des parallélismes évidents. Les cinq tronçons orientés nord/sud forment sans ambiguïté deux alignements, l'un correspondant à un mur d'au moins 10,50 m de longueur, et l'autre de plus de 18,30 m. De plus, le parallélisme entre ces deux alignements est évident : ils conservent un écart constant de 5,20 m de bord à bord. Il s'agit donc d'un vaste bâtiment, dont la poursuite vers l'est sur au moins 13,40 m est également démontrée par une tranchée de récupération située dans le prolongement de l'angle sud-ouest du mur le plus à l'est.

Le contenu de ce bâtiment reste en revanche très peu connu. On sait toutefois que le mur formant un angle sépare près de celui-ci deux pièces aux sols maçonnés. La première, du côté ouest est munie d'un solide sol lissé de 18 cm d'épaisseur. À l'est, la seconde est dotée d'un hypocauste dont pour l'instant seules deux pilettes et le sol de l'*area*

sous-jacent sont connus. La quantité de tesselles de mosaïque récoltées dans la couche d'effondrement de l'hypocauste suggère que la *supsensura* a été munie d'un tel revêtement à base de motifs noirs et blancs. Notons enfin que deux derniers tronçons perpendiculaires de mur appartiennent à ce groupe, à l'extrémité est de ce bâtiment. Or leur fabrication à base d'un mortier dont la couleur rose indique qu'il s'agit d'un mortier hydraulique, suggère une fonction balnéaire aux pièces formées à cet endroit.

La datation gallo-romaine de l'ensemble devient évidente par ces rapprochements. Elle explique les destructions répétées lorsque ces constructions sont croisées par une fosse à inhumation médiévale. En revanche, il est impossible pour l'instant de préciser davantage les dates de construction, d'utilisation, d'abandon et de destruction du bâtiment.

Bien que ces éléments appartiennent à un même bâtiment, leur conservation est très contrastée. En simplifiant, on peut dire qu'elle est bien meilleure pour la partie orientée est/ouest, qui correspond aussi à l'endroit où le substrat géologique est mieux préservé. Il s'agit aussi et surtout du secteur où les sépultures de la nécropole médiévale sont les moins nombreuses car la fouille de cette année montre qu'il y en a beaucoup tout autour : chaque nettoyage de maçonnerie révèle des squelettes humains. Tout au long de l'utilisation de la nécropole, ce secteur semble donc avoir un statut différent, où seuls de rares défunts sont ensevelis.

Les aménagements maçonnés du deuxième groupe seront décrits dans le chapitre III.

Il y a donc fort à penser que la vaste fosse située au nord de cet espace, où les maçonneries sont bien moins conservées, correspond à l'emprise originelle du bâtiment antique, démoli par l'installation de multiples sépultures. Le terrain étant en pente, il est probable que le bâtiment soit construit sous forme de terrasses successives. Cette configuration génère la plupart du temps un état de conservation très contrasté selon la position des vestiges à l'avant ou à l'arrière des terrasses.

II.II - Les salles nord

Cette partie de bâtiment présente le plan caractéristique des bains qui équipent les villas de rang élevé de Gaule Belgique [fig. 5]. Les pièces connues ici permettent d'effectuer les parties essentielles du parcours thermal de délasserment de tradition romaine, à savoir une immersion dans un bain chaud puis froid.

À l'origine, le chauffage par hypocauste du *caldarium* s'étend dans les salles V3, V6 et V15. Il existe sans aucun doute un bassin chaud dans une des salles. Il peut se trouver en V6 ou en V15 car dans les deux cas il serait au plus près d'un des deux canaux de chauffe en activité, ce qui permet d'atteindre les températures les plus élevées. Ces deux canaux sont reliés aux deux *praeformium* identifiés, en V13 et V14. Quant à V3, elle correspond sans doute au *laconium* (étuve) ou au *tepidarium* (salle tiède).

Au cours de l'occupation de ces salles, des travaux interviennent pour décaler la pièce V6 vers l'est [fig. 6]. Ces travaux pourraient être destinés à réduire la surface chauffée par le nouveau *praeformium* de V13, décalé légèrement plus au nord.

Peut-être à la même date, le *praeformium* de V14, c'est-à-dire le foyer, est abandonné et bouché par un mur. Les salles V3 et V15 continuent toutefois à être chauffées en étant raccordées à la salle de chauffe nord, V13. Ces travaux restent étonnants entre ces deux pièces, chauffées par la même salle, l'hypocauste est volontairement détruit pour créer un espace non chauffé (V10).

La fiabilité des maçonneries montées à cette occasion est nettement inférieure à celles des maçonneries d'origine. Le nouveau mortier est extrêmement friable, probablement en raison d'une proportion trop importante de sable par rapport à la chaux. De même, les fragiles fondations faisant office d'*area* dans l'extension de la salle V7 sont bien moins solides que celles de l'*area* initiale.

Le bassin froid du *frigidarium* se situe sans ambiguïté en V1. La reprise du sondage réalisé dans les fondations de la pièce par L. Lepage confirme bien l'absence de chauffage au sol : il s'agit de fondations puissantes, probablement prévues pour résister au poids de l'eau. L'étanchéité des parois est assurée par les deux couches de mortier hydraulique, qui remontent le long des quatre murs. Cet assemblage est valable dans toute la pièce et forme donc un bassin de 9 m². L'étude des murs du bâtiment montre que cette pièce est la première à être construite, et son mur sud, adossé à la pente, le premier des quatre. Cette priorité s'explique sans doute par les efforts fournis par les bâtisseurs pour s'approcher au plus près de la source qui sourde de ce côté. L. Lepage décrit déjà dans ses travaux le profond caniveau construit contre la façade nord de la salle. De toute évidence, cet aménagement cherche à canaliser l'eau qui sourde à cet endroit, pour à la fois l'utiliser dans le bassin et en rejeter le trop plein de part et d'autre. L'importante profondeur du caniveau, où l'eau devait s'accumuler sur plus d'1 m, sert probablement de zone de décantation par stagnation, afin d'assainir l'eau

qui entre dans le bain. Cet accès doit se faire par le mur sud, à une hauteur non conservée puisque elle doit au moins équivaloir à celle de la surface du bain.

La recherche de la proximité de la pente s'explique certainement aussi par la volonté de proposer un bain froid en eau courante. En effet, en se positionnant au pied immédiat du coteau par ailleurs relativement raide, il est possible de créer une chute d'eau permanente : la surface du caniveau extérieur peut être suffisamment rehaussée pour être à la fois supérieure à celle du bain de la salle, et toujours remplie à ras bord. De cette manière, le fil d'eau peut être permanent dans le bain.

Il s'agit d'un avantage majeur pour un *frigidarium*, où la température de l'eau doit rester la plus basse possible afin de « provoquer chez le baigneur un choc thermique » (Bouet 2003, p. 9), tout comme à la sortie des saunas scandinaves actuels. À cet égard, la position excentrée de la pièce est elle aussi destinée à la refroidir le plus possible : en ayant trois de ses côtés en contact avec l'extérieur, elle échappe presque totalement à la chaleur qui pourrait rayonner du *caldarium*, et ne réchauffe pas l'eau du bain. C'est donc volontairement que lors des travaux, le reste du bâtiment n'est aligné qu'à la pièce suivante, V2.

À l'origine, avant que des travaux ne la transforment, la pièce V2 est intercalée entre le secteur chauffé des salles V3 et V6 et le bassin froid de V1. Cette position en fait sans équivoque un espace du parcours thermal. Ses 13 m² correspondent clairement à un sas thermique servant à passer de l'un à l'autre, à se préparer à plonger dans l'eau froide.

Il existe peut-être une fonction antérieure à cette pièce. En effet, le sondage qu'y effectue L. Lepage dévoile des fondations empierrées et maçonnées de près d'1,20 m d'épaisseur, tant pour les murs que pour le sol, c'est-à-dire équivalentes à celles du bassin froid. Elles surprennent pour une simple pièce de circulation sans chauffage au sol ni masse d'eau à supporter. Il serait étonnant que ce terrassement, qui semble s'étendre à toute la pièce, serve seulement à contenir le plan d'eau voisin qui, nous le rappelons, ne s'enfonce que de 25 cm par rapport au sol de V2. Il est peut-être plus pratique pour les maçons d'excaver cette pièce en sachant que les deux espaces qui l'encadrent sont elles aussi excavées, l'une parce qu'elle abrite un grand bassin (V1), et l'autre parce qu'elle est chauffée par le sous-sol (V3). Il n'y a pas d'explication assurée pour l'instant.

Dans la deuxième phase, le sas thermique est agrandi au détriment du *caldarium*, et est décalé vers le nord : il occupe la nouvelle pièce V10 et V3, alors agrandie. L'une doit rester tiède et faire office de *tepidarium*. Lors de cette phase, V2 peut alors faire partie intégrante du *frigidarium*.

La fonction de V4 n'est pas assurée dans la première phase. L'hypothèse la plus crédible reste celle d'une pièce d'introduction et de sortie des bains, c'est-à-dire les vestiaires, l'*apodyterium*, où le baigneur laisse ses vêtements. Sa position permet en effet à la fois d'arriver dans les salles chauffées immédiatement après s'être dévêtu, et de retourner directement à ses habits à la sortie du bain froid.

Lors de la deuxième phase, la réunion probable de cette pièce avec V2 alors raccourcie, ainsi que le soin apporté à la décoration du sol et des murs, laisse peu de doutes sur son rôle d'*apodyterium*. Le décor qui ornait le sol est hélas totalement détruit. Rappelons que sa description de 1909 précise que toutes les pièces dégagées ont un sol en briques, « sauf pour le couloir qui était pavé de marbre avec mosaïque » (Wafellman 1909, p. 73). Le plan qui accompagne cette description situe sans ambiguïté le « couloir » à la place de V4 et de V2 alors alignée à V4. Un peu plus loin, il est précisé que « le mauvais état de la mosaïque du couloir ne permet pas de voir si le dessin était régulier » (*idem*, p. 74). L. Lepage retrouve effectivement des tesselles noires ou blanches mais elles viennent du tamisage des terres qui recouvrent le caniveau extérieur déjà fouillé. Dans la salle proprement dite, il ne trouve que des « plaques de calcaire poli de couleur noire ou rose » (Lepage 1992, p. 6). Il en conclut qu'il s'agit plus vraisemblablement d'un *opus sectile*. La fouille de 2012 a effectivement révélé deux fragments de dalles en calcaire noir du massif ardennais dans cette pièce. Mais la description de 1909 précise bien que le sol comporte les deux types de technique, dallage et mosaïque (*infra*).

La galerie de façade (V5)

Il s'agit pour l'instant de la salle explorée sur la plus grande distance, 15 m de longueur, sans pourtant que son extrémité septentrionale soit atteinte. Elle garde une largeur constante de 3,35 m *intra muros*, relativement étroite donc.

Tout porte à croire que cette pièce constitue une galerie qui longe toute la façade du bâtiment résidentiel, du côté de la cour agricole, à l'instar de ceux des grands établissements ruraux connus en Gaule Belgique. L'exemplaire le plus proche reste celui de la *villa* d'Andilly-en-Bassigny (Thévenard 1996, fig. 44, p. 100-104). Dans tous ces exemples, le secteur balnéaire occupe une des extrémités du bâtiment. À Saint-Dizier, le fait que la galerie V5 s'interrompe dans l'alignement de la salle V4 suggère qu'ici aussi les bains sont excentrés au sud du bâtiment résidentiel.

III - Le lieu de culte médiéval

Les aménagements maçonnés du deuxième groupe (en orange sur la fig. 4), regroupés en raison de la ressemblance du mortier qu'ils utilisent, pourraient correspondre aux contours d'un espace privilégié (cf. chapitre II.II). En effet, très peu de tombes sont installées en son sein, alors que de nombreux jeunes immatures sont inhumés sur son pourtour, contre les murs. Cette configuration fait écho aux sources écrites évoquant la recherche de proximité d'un lieu de culte pour l'inhumation des enfants. De plus, l'utilisation d'un tel espace funéraire jusqu'à une date aussi tardive que le XII^e siècle nécessite l'existence d'un édifice de culte. En revanche la date de création de cet édifice reste pour l'instant inconnue.

IV - L'espace funéraire

La fouille de cet espace funéraire a fourni de nombreuses surprises. En effet, alors qu'une nécropole mérovingienne était attendue, la date d'abandon du cimetière s'est avérée être très tardive, à savoir la fin du XII^e siècle. Cela entraîne donc une intéressante diversité des pratiques funéraires ainsi que la possibilité d'étudier leur évolution sur plus de six siècles. À la fin de la campagne 2015, quatre cent soixante-dix-neuf sépultures ont été fouillées dont soixante-deux réductions [fig. 7].

IV.I - Traitements du corps

Depuis le III^e siècle après J.-C., il est d'usage d'inhumer les morts. Sur le site des Crassées, le traitement du corps passe donc exclusivement par une inhumation sur dos, les jambes en extension. Quant aux mains, elles sont ramenées sur les parties basses du corps ou de part et d'autre de celui-ci. Les vestiges osseux apparaissent dans deux états. En position dite primaire, les squelettes reposent dans l'espace initial où les corps se sont décomposés. Ils sont donc en connexion [fig. 8]. En position secondaire, les ossements ont été manipulés. Il peut s'agir de regroupements volontaires d'ossements près du corps d'un nouvel arrivant [fig. 9]. Dans ces cas-là, il y a volonté d'association des deux individus. Il peut aussi s'agir de perturbations involontaires de

LE SITE DES CRASSÉES À SAINT-DIZIER

I

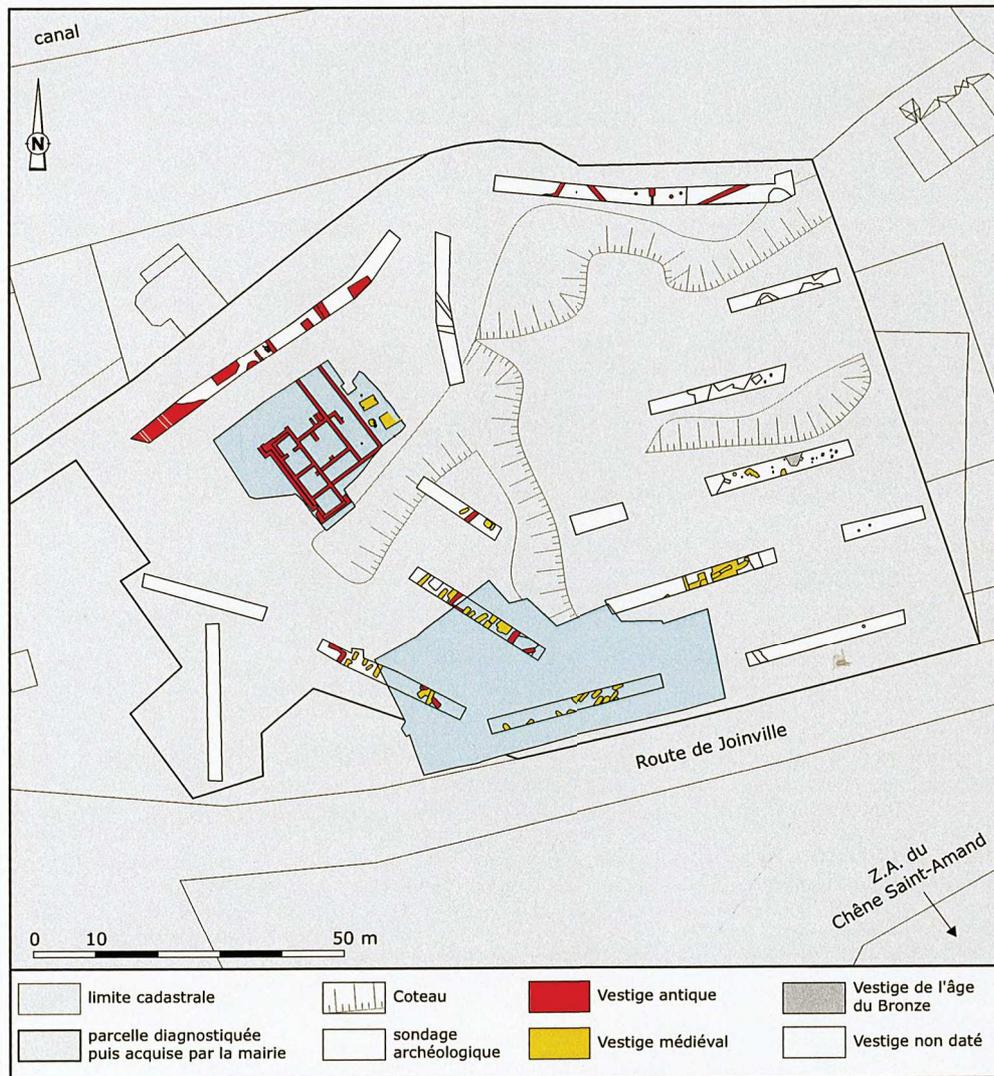


Fig. 1. Localisation des surfaces fouillées depuis 2011 (en bleu) et des vestiges mis au jour par L. Lepage et par le diagnostic de 2004. L. Lepage, M.-C. Truc, R. Durost.



Fig. 2. Plan des vestiges mis au jour autour de la parcelle des Crassées.
N. Béague-Tahon, L. Lepage, M.-C. Truc, R. Durost.



Fig. 3. Plan de l'ensemble des vestiges enregistrés sur la parcelle (2004-2014).
© Équipe de fouille.

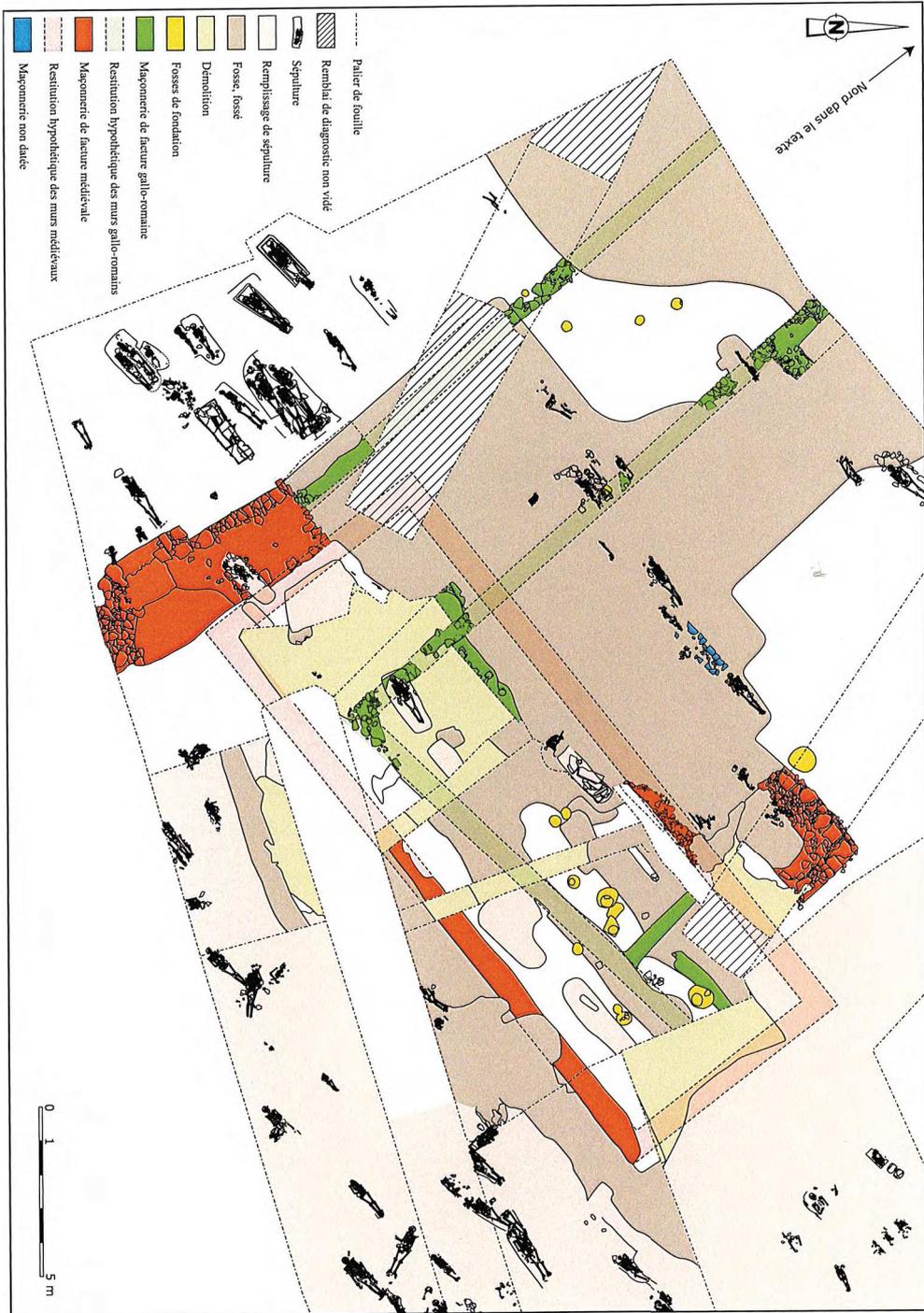


Fig. 4. Plan interprétatif des constructions détectées au sud. © Équipe de fouille.



Fig. 5. Plan des constructions détectées au nord. © Équipe de fouille.



Fig. 6. Plan des deux phases architecturales individualisées dans les salles balnéaires.
© R. Durost.



Fig. 12. Détail de la boucle de chaussure mérovingienne. © R. Bernadet.



Fig. 13. Détail d'une plaque dorsale de ceinture mérovingienne. © R. Bernadet.

fossoyeurs par exemple lors du creusement d'une nouvelle tombe, ce qui procède plutôt d'un manque de place. Nous sommes dans deux approches différentes de la relation au cadavre et à la mort. Dans le premier cas, il y a souvenir de la personne et personnalisation des ossements. Lors de l'inhumation du second individu, les ossements du premier sont rassemblés avec soin et des faisceaux d'os long sont le plus souvent déposés entre le bord de la fosse sépulcrale et le contenant en bois. Parfois, les crânes sont positionnés à plat dans la tombe du nouvel arrivant. Dans le cas d'une perturbation involontaire, les ossements sont dispersés sur la tombe du nouvel arrivant voire mêlés à la terre du

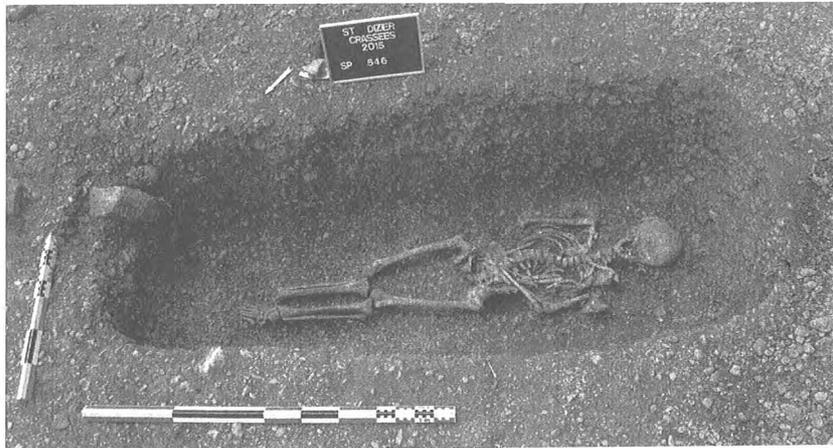


Fig. 8. Vue d'une inhumation primaire. © H. Thouvenin.



Fig. 9. Vue d'une réduction à côté d'un individu en position primaire.
© A. Abraham.

cimetière. Le squelette n'est plus personnifié. Cela va souvent de concert avec une évolution de la relation au corps et au cadavre sous l'influence de la chrétienté. En effet, au fil des siècles, le corps perd de l'importance au profit de l'âme. La pratique funéraire décisive devient donc le lieu d'inhumation, à savoir la terre consacrée du cimetière chrétien, peu importe si par la suite le corps est perturbé. Cette évolution est très nettement constatée sur le site des Crassées avec la présence de réductions organisées près de corps, puis la présence d'os épars et de crânes isolés ou mélangés à la terre du cimetière.

IV.II - Les différents contenants

En l'absence de vestiges organiques conservés, seule l'étude taphonomique permet de restituer l'espace dans lequel s'est décomposé le corps. En effet, il ne reste quasiment aucune trace de bois conservé et les clous de cercueil sont rarissimes sur le site. Les cercueils étaient donc chevillés. L'étude a permis de définir que vingt-trois individus s'étaient décomposés dans un espace vide, il y avait donc rétention du sédiment par un élément rigide. D'autre part, deux individus se sont décomposés dans un espace totalement colmaté et cent soixante-et-un individus dans un espace intermédiaire. Dans le dernier cas se côtoient des indices d'espace vide et des indices d'espace colmaté. Il s'agit la plupart du temps de corps qui se sont décomposés dans des contenants plus ou moins perméables à la terre.

Cette étude a aussi mis en évidence la présence de sarcophages monoxyles dans dix-huit cas. Un des cas vient conforter cette hypothèse grâce à la conservation de la planche de couverture [fig. 10]. Il est recoupé dans sa partie inférieure par une sépulture non fouillée. Les prélèvements de vestiges ligneux étudiés par une xylologue (Anne Dietrich, Inrap) ont amené à la détermination de l'essence du chêne « *Quercus sp.* ». La seule datation radiocarbone pour l'instant disponible place l'utilisation du sarcophage monoxyle du IX^e au XI^e siècle.

Le site de Saint-Dizier a aussi livré les vestiges de neuf sarcophages en pierre. Cinq sont monolithes et, selon la typologie de F. Henrion (Henrion 2004), ce sont des sarcophages trapézoïdaux (indice 0,46), légèrement surbaissés (indice 0,83) et à parois épaisses (0,9). Trois autres sarcophages sont des assemblages de plusieurs blocs calcaires qui tentent de restituer une forme globalement trapézoïdale. Un dernier sarcophage est taillé dans un bloc réemployé probablement gallo-romain [fig. 11]. La forme générale de la cuve est rectangulaire et elle n'est pas assez longue pour contenir l'intégralité du corps. Sur les parois extérieures,



Fig. 10. Vue du sarcophage monoxyle. © H. Thouvenin.

des traces d'outils de façonnage ont été relevés. Il pourrait s'agir d'une polka. Dans un cas, un couvercle encore en position primaire au moment de la découverte a été fouillé. L'étude de plusieurs échantillons de pierre par un géologue (étude G. Fronteau du laboratoire GEGENA) met en évidence l'utilisation de calcaire oolithe vacuolaire, pierre dite de Savonnière issue des environs. Cette pierre tendre et facile à tailler est très prisée dans la construction et la statuaire antique. La période d'utilisation de ces sarcophages en pierre est mal connue. En effet, ce type d'aménagement en dur est très facile à détecter et à réutiliser. C'est donc rarement l'occupant initial qui est retrouvé. Le site des Crassées ne fait pas exception à la règle car il est admis que ce type d'aménagement est en usage au VII^e siècle et la seule datation actuellement disponible sur le site sur un individu en sarcophage se situe au milieu du XII^e siècle. La datation à venir sur le sarcophage possédant encore son couvercle pourrait permettre de mieux cerner l'installation de ces contenants rigides très imposants et lourds.



Fig. 11. Vue de deux sarcophages en pierre.
© S. Desbrosse-Degobertière.

IV.III - Dépôt de mobilier

Le dépôt de mobilier d'accompagnement ou la présence d'accessoires caractérisant l'inhumation habillée sont des pratiques funéraires surtout en cours au VI^e siècle et qui périclitent durant le VII^e siècle. Le comblement des tombes des IX^e-XII^e siècles a régulièrement livré des objets mérovingiens (perles en pâte de verre, fragment d'arme, tesson de céramique...). Ces témoins épars de dépôt dans les tombes mérovingiennes ne laissent que peu d'espoir d'avoir des tombes de cette période encore en place sur le plateau. Cependant depuis la campagne 2014 et le décapage de la pente, zone moins densément occupée, trois tombes avec du mobilier ont été découvertes. La première année, seul un pied avec la boucle de chaussure décorée au fil d'argent avait été dégagé [fig. 12]. Par la suite trois squelettes avec des dépôts ont été mis en évidence, tous localisés dans la même zone. Le premier individu présentait un petit couteau. Le deuxième et le troisième



Fig. 14. Vue d'une céramique funéraire.
© Équipe de fouille.

renfermaient chacun un scramasaxe et une ceinture dont il nous reste la plaque-boucle, contre plaque et plaque dorsale richement décorées [fig. 13]. Le deuxième présentait en plus une céramique funéraire déposée aux pieds comme il est d'usage au VI^e siècle [fig. 14]. Il y a donc bien des tombes mérovingiennes, avérées par du mobilier, contemporaines des tombes de chefs fouillées à 250 m de là.

IV.IV – Organisation spatiale

Sa situation topographique en milieu et haut de pente et son environnement anthropique (à proximité d'une *villa* romaine et de tombes de chefs francs du VI^e siècle) font de cet espace funéraire une nécropole classique de l'époque mérovingienne. Cependant, un fait assez inattendu a été la pérennisation de ce lieu d'inhumation et sa transformation en cimetière de type paroissial en activité jusqu'à la fin du XII^e siècle.

On note une importante densité de tombes sur la partie sud-ouest du site. Cependant, de nombreuses perturbations peuvent biaiser cette vision. En effet, la partie nord-est de l'espace funéraire est amputée d'environ 0,50 m d'épaisseur par l'installation d'une importante fosse de rejet du XIX^e siècle. En outre la tranchée de diagnostic qui a permis de repérer le potentiel funéraire de la butte a quelque peu arasé cette zone du site. Malgré toutes ces limites, il semble que la densité de tombes diminue du sud vers le nord. Le cœur de la nécropole se situerait donc au sud. Le cœur ne signifie pas forcément que les tombes les plus anciennes soient installées ici mais qu'à une période, un élément attractif a incité les gens à venir se faire inhumer dans cette zone. Il s'agit sans doute de la proximité de l'édifice de culte. Ce bâtiment maçonné existe au moins à partir du XI^e siècle. Il a attiré les inhumations auprès de lui et particulièrement les tombes de très jeunes enfants que l'on trouve alignées contre les murs. La seule attractivité de ce lieu ne suffit pas à expliquer les nombreux recouvrements entre tombes, elle est assortie d'une limitation de l'espace. Celle-ci peut être d'ordre physique (haie, muret, fossé...) ou d'ordre intellectuel (interdiction d'inhumer à certain endroit ou à l'inverse attire fort d'une zone). À l'heure actuelle, aucune limite n'a encore pu être détectée dans l'emprise de la fouille.

Au fur et à mesure que l'on se déplace vers la pente, la concentration et les recouvrements diminuent et les sépultures n'apparaissent plus que sur un niveau. C'est dans cet espace moins densément occupé et probablement aussi parmi les tombes les plus anciennes qu'ont été découvertes les sépultures avec arme. Il s'agira,

à l'avenir, de confirmer la présence de ces tombes anciennes et de comprendre leur articulation avec les vestiges romains et leur influence sur les installations funéraires postérieures.

V - Synthèse

Ces quatre premières campagnes de fouilles démontrent la densité de vestiges présents sur la parcelle, et leur capacité à répondre aux questionnements historiques posés en introduction. Il est désormais certain que le passage de l'occupation résidentielle antique à l'occupation funéraire médiévale se fait sans hiatus archéologique, et qu'il va être possible d'illustrer par des traces matérielles chacune des étapes.

La découverte de pièces résidentielles au sommet de la pente, à 25 m au sud du quartier balnéaire, révèle les dimensions imposantes du bâtiment des maîtres de la *villa*. Leur non alignement montre par ailleurs la multiplicité des étapes architecturales du bâtiment, au cours des quatre siècles et demi durant lesquels il est occupé. Alors que beaucoup d'établissements ruraux de Gaule Belgique peinent à survivre à la crise de la fin du III^e siècle, celui des Crassées bénéficie de travaux aux salles balnéaires. Il reste donc à préciser le processus qui permet d'introduire l'inhumation de défunts au plus près de la résidence de notables, au plus tard au VI^e siècle.

Du point de vue funéraire, la phase la plus ancienne de l'occupation sépulcrale n'est pas encore bien connue tant dans sa datation que dans son développement spatial. Cependant, il semble que durant les phases anciennes la pente et le plateau soient occupés tout en épargnant un espace à la rupture de pente, où se situent des vestiges de construction antique. Par la suite, la création d'un lieu de culte en pierre autour du X^e siècle à l'emplacement des vestiges antiques agglomère les inhumations. Ces dernières, dans un temps non déterminé, se concentrent principalement sur le plateau. Cela résulte probablement de la clôture d'un cimetière de type paroissial consacré. La limitation du cimetière engendre l'amoncellement des corps sur plusieurs niveaux qui aboutissent à des recouvrements de tombes. Du point de vue des pratiques funéraires, les inhumations les plus anciennes comprennent des objets d'accompagnement (scramasaxe) ainsi que des accessoires de costume (boucle de chaussure). Par la suite, les objets disparaissent peu à peu des tombes, au fur et à mesure que les normes chrétiennes sont adoptées. Le site des Crassées permet aussi d'étudier le panel des modes d'inhumation

avec des inhumations en contenant rigide périssable (cercueils, coffrage, sarcophage monoxyle...) ainsi que des sarcophages en pierre (sarcophage trapézoïdale, récupération de bloc antique...). Pour finir, la fouille de plusieurs centaines de squelette va permettre, à travers l'étude biologique, de connaître l'évolution de l'état sanitaire de la population sur plusieurs siècles.

Depuis la campagne de 2014, les vestiges révélés aux Crassées permettent de reconstituer l'occupation du terrain durant les treize premiers siècles de notre ère. Chaque siècle est représenté par des traces matérielles. Cette interrogation posée dès le début du projet est désormais résolue. Il reste maintenant à étoffer le fil historique.

Bibliographie

Bouet A., 2003, « Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise », *Collection de l'École Française de Rome*, 320, Rome.

Bur M., 2005, « De la villa d'Olonne à la ville de Saint-Dizier. Recherches sur le processus d'urbanisation en Champagne du VIII^e au XIII^e siècle », dans Bur M., *La Champagne médiévale, recueil d'articles*, Langres, p. 525-538.

Henrion F., 2004, « La morphologie des sarcophages du haut Moyen Âge comme critère chronologique », dans Baray L. (dir.), *Archéologie des pratiques funéraires. Approches critiques. Actes du colloque des 7-9 juin 2001, Glux-en-Vexin*, Bibracte 9, p. 255-259.

Lepage L., 1992, « L'habitat gallo-romain des Crassées à Saint-Dizier », *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, 2^e série, t. 2, Saint-Dizier, p. 3-82, 2^e édition.

Truc M.-C., 2008, avec la collaboration de Parésys C., « Trois tombes d'exception à Saint-Dizier », dans Varéon C. (dir.), *Nos ancêtres les Barbares, voyage autour de trois tombes de chefs francs*, catalogue de l'exposition de Saint-Dizier, Paris, p. 50-69.

Truc M.-C., 2009, avec la collaboration de Bell B., Cabart H., Calligaro T., Fischer S., Parésys C. et Tegel W., « Trois riches tombes du VI^e siècle sur le site de "La Tuilerie" à Saint-Dizier (Haute-Marne) », dans Guillaume J., Peytreman E. (dir.), *L'Austrasie, Sociétés, économies, territoires, christianisation, Actes des 26^e Journées internationales*

d'archéologie mérovingienne, Nancy, septembre 2005, Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne, Nancy, Presses universitaires de Nancy, t. 19, p. 313-331.

Truc M.-C., 2010, avec la collaboration de Parésys C., « Des chefs francs à Saint-Dizier ? Découverte de trois tombes exceptionnelles en 2002 », *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, 2^e série, t. 9, Saint-Dizier, p. 18-57.

Truc M.-C., 2012, "Probable Frankish burials of the sixth century AD at Saint-Dizier (Haute-Marne, Champagne-Ardenne, France)", in *The very beginning of Europe ? Cultural and Social Dimensions of Early-Medieval Migration and Colonisation (5th-8th century)*, Actes du colloque de Bruxelles, mai 2011, *Relicta Monografieën*, 7, Bruxelles, p. 51-66.

Wafellman M., 1909, « Notes sur un Établissement de Bains gallo-romain à Saint-Dizier (Hte-Marne), mis à jour en 1900 », *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 3, Reims, p. 73-74.

LES CAHIERS HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle, fondée en 1946 par Jean-Gabriel Gigot (†) et Henry Ronot (†)
Directeurs : Alain Morgat et Samuel Mourin

*
* *

Abonnement : **25 €** pour la France, **28 €** pour l'étranger
Abonnement de soutien : **45 €**

*
* *

*Les articles publiés dans les Cahiers haut-marnais n'engagent que leurs auteurs.
Leur reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'auteur et de la revue.*

*
* *

B.P. 2039 - 52902 Chaumont Cedex 9
ISSN 0008-25-X
Commission paritaire n° 64716

Lorsque Jean-Gabriel Gigot fonda Les Cahiers haut-marnais il y a bientôt 70 ans, il insista sur le fait que c'est toute la civilisation haut-marnaise qui devait ainsi être mise en valeur et qu'aucune matière ne devait être négligée, même si l'histoire devait constituer le fil directeur de la jeune revue. Si les rubriques consacrées à des disciplines spécifiques ont progressivement été abandonnées, cet esprit initial inspire toujours la conception de nos livraisons actuelles.

Le dynamisme de l'archéologie en Haute-Marne constitue un parfait appel à la valorisation de disciplines transverses. La ville de Saint-Dizier vient de signer avec le ministère de la Culture, l'Inrap, le Musée national d'archéologie de Saint-Germain-en-Laye et les collectivités territoriales une convention afin de mettre en valeur l'avancée majeure de ses chantiers de fouille (site des Crassées, Châtelet de Gourzon). Le site d'Andilly continue de faire l'objet de fouilles renouvelées sous l'égide du Conseil départemental. D'autres sites majeurs du département bâtis au Moyen Âge ou à l'époque moderne, telle l'abbaye de Morimond, font aussi l'objet d'études archéologiques en cours.

Ce numéro des Cahiers haut-marnais est l'occasion de valoriser tous ces travaux, en permettant à leurs responsables de les exposer en détail et de préciser leurs objectifs. L'histoire de la discipline et de l'approche archéologique en Haute-Marne fait aussi l'objet de plusieurs articles de ce numéro, qui accorde en outre une large part aux jeunes chercheurs, témoignage de la vitalité de la discipline dans notre territoire.

■ **Charles GUENÉ**
Président des Cahiers haut-marnais

Prix : 12 €

en couverture :

Fouille des Crassées, campagne 2014.

© Service Communication Ville de Saint-Dizier - E. Colin.

S O M M A I R E

Développement culturel du territoire et archéologie : un point d'étape sur les projets d'études et de valorisation autour de Saint-Dizier,

par Michel Kasprzyk et Virginie Dupuy p. 5

Aperçu sur les productions artisanales et les échanges chez les Lingons à l'époque romaine,

par Claire Serrano p. 13

L'art funéraire de la Lingonie romaine à travers quatre exemples,

par Anne-Laure Edme p. 37

De l'importance de l'étude croisée des revêtements architecturaux pour une compréhension globale du décor gallo-romain,

par Nicolas Delferrière p. 53

Epona et Minerve : deux déesses gauloise et romaine au sein d'un panthéon privé, découvertes à Chalmessin (Haute-Marne),

par Serge Février p. 63

Le site des Crassées : une exploration du passé antique et médiéval de la rive gauche de Saint-Dizier,

par Stéphanie Desbrosse-Degobertière et Raphaël Durost p. 71

Le quartier des hôtes de l'abbaye de Morimond, une histoire à écrire,

par Benoît Rouzeau p. 89

L'accueil des laïcs dans les monastères bénédictins et cisterciens au Moyen Âge. Une approche par l'archéologie,

par Fanny Voizeux p. 107

L'enquête archéologique de 1894 auprès des instituteurs de l'arrondissement de Chaumont,

par Samuel Mourin p. 129

Une prospection archéologique originale aux sources de la Marne,

par Arnaud Vaillant p. 149

La patrimonialisation des villas gallo-romaines d'Andilly-en-Bassigny et de Colmier-le-Bas : entre mise en valeur et destruction (xix^e-xxi^e siècle),

par Adeline Sauvageot p. 163